

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 23 janvier 2023 à 17 h 30, à la salle 203 de l'édifice Louis-Lepage.

Présents : M. le maire Mathieu Traversy, président
Mme Claudia Abaunza, vice-présidente
M. Raymond Berthiaume
M. André Fontaine
M. Robert Auger

Également présents : M. Serge Villandré, directeur général
Mme Nathalie Reniers, directrice générale adjointe, services corporatifs et sécurité urbaine
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, services à la communauté et développement des infrastructures
M. Mathieu Desilets, directeur adjoint de cabinet
Me Jean-François Milot, greffier

Observateur : M. Robert Morin

CE-2023-37-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE la séance extraordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 17 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2023-38-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2023-39-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'approuver l'adoption du règlement d'emprunt numéro 41-1, de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM), modifiant le règlement d'emprunt numéro 41 décrétant des travaux de construction d'un nouveau surpresseur Côte de Terrebonne et démolition de l'existant, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 3 828 800 \$, le tout conformément à l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2023-40-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement modifiant le règlement numéro 820 constituant les commissions du conseil municipal, afin de modifier les missions et titres de la Commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire et de la Commission de l'environnement, de la mobilité et du développement durable ainsi que la mission de la Commission de l'administration, sous le numéro 820-1.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2023-41-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE la séance soit et est levée à 17 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Président

Greffier